

## Rapport de la Présidente

Séance publique du  
vendredi 13 décembre 2019

**6<sup>ème</sup> Commission**

**N° CD-2019-6-6-1**

### Service instructeur

DEVI - Direction de l'environnement et du cadre de vie

### Service consulté

## POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

Résumé : Le Département est un acteur majeur dans le domaine de l'eau où il est présent en ingénierie sur l'ensemble du cycle, que ce soit la préservation de la ressource, l'eau potable et l'assainissement mais aussi la gestion des rivières et barrages, dorénavant assurée en très grande partie par le Syndicat Mixte des Rivières de Haute Alsace. De même, il est également un acteur principal dans le domaine de l'environnement géré au plus près des territoires, notamment avec les GERPLAN, les Espaces Naturels Sensibles et l'éducation à l'environnement dans une logique de développement durable ; ses actions l'amènent à apporter son appui à une agriculture raisonnée toujours plus respectueuse de la nature et des paysages et à soutenir les éleveurs grâce au Laboratoire Vétérinaire Départemental et à l'Abattoir départemental de proximité.

La politique de l'Environnement et du Cadre de Vie nécessite, en 2020, des Crédits de Paiement en investissement de 12 941 500 €, les nouvelles autorisations de programme se limitant à 1 094 441,60 €. En fonctionnement, 5 642 950 € sont proposés. Les recettes sont estimées globalement à 9 567 500 €, dont 8 452 500 € en fonctionnement et 1 115 000 € en investissement. La forte hausse de demandes de crédits d'investissement est liée à la reprise de l'étanchéité du lac de Kruth qui nécessitera 7,5 M€ de crédits de paiement en 2020.

### Introduction

Le Département est un acteur majeur dans le domaine de l'eau où il est plus ou moins directement présent en ingénierie sur l'ensemble du cycle, que ce soit pour la préservation de la ressource, l'eau potable et l'assainissement mais aussi la gestion des rivières et barrages.

Dans le domaine des eaux de surface, le Département est membre des Syndicats mixtes fluviaux existants qui regroupent les communes et les communautés de communes et d'agglomération et qui gèrent l'ensemble des rivières.

Le Département est également le principal membre du Syndicat mixte des Rivières de Haute-Alsace, qui bénéficie de la mise à disposition des agents du Département. Rivières de Haute-Alsace (RHA) permet d'associer tous les partenaires du cycle de l'eau dans une structure unique qui assure toute l'ingénierie et la maîtrise d'ouvrage des travaux de rivière et zones humides.

Avec la démarche GERPLAN, la politique d'éducation à l'environnement et les actions en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS), le Département est également le principal acteur dans le domaine de l'environnement qu'il gère en relation étroite avec les territoires. Ses actions l'amènent à apporter son appui à une agriculture raisonnée respectueuse de la nature et des paysages et à soutenir les éleveurs grâce au Laboratoire Vétérinaire Départemental (LVD) et à l'Abattoir de proximité de CERNAY.

La transition énergétique est devenue un enjeu particulièrement emblématique avec la fermeture de la centrale de FESSENHEIM. Le Département développe et facilite le développement des énergies renouvelables notamment les projets photovoltaïques et l'hydroélectricité. Des études et de l'ingénierie favorisent la mise en mouvement et l'accompagnement des projets du territoire (méthanisation, géothermie, méthanation, ...). De l'approvisionnement énergétique dépend le développement des activités humaines dans le respect du développement durable.

## **I. POLITIQUE DE L'EAU**

### **A. Présentation de la politique de l'eau**

Le Département restera, en 2020, le principal acteur dans le domaine de l'eau par l'ingénierie mise à disposition du territoire pour tout le cycle de l'eau et l'important soutien financier dans le domaine des rivières et barrages.

Politique de l'Eau	CA 2017 (CP)	CA 2018 (CP)	BP 2018 (CP)	BP 2019	OB 2020	BP 2020-BP 2019 en €	BP 2020-BP 2019 en %
Dépenses d'Investissement	2 743 930,23	2 885 657,45	4 315 000	3 725 000	11 237 000	7 512 000	201,66%
Dépenses de fonctionnement	902 917,34	972 327,15	868 440	1 344 340	1 355 320	10 980	0,82%
<b>Total Dépenses A</b>	<b>3 646 848</b>	<b>3 857 985</b>	<b>5 183 440</b>	<b>5 069 340</b>	<b>12 592 320</b>	<b>7 522 980</b>	<b>148,40%</b>
Recettes d'Investissement	569 678,66	569 077,25	1 620 000	1 050 000	990 000	-60 000	-5,71%
Recettes de Fonctionnement	253 645,66	533 603,31	184 000	184 000	65 000	-119 000	-64,67%
<b>Total Recettes B</b>	<b>823 324,32</b>	<b>1 102 680,56</b>	<b>1 804 000</b>	<b>1 234 000</b>	<b>1 055 000</b>	<b>-179 000</b>	<b>-14,51%</b>
Dépenses nettes (A-B)	<b>2 823 523,25</b>	<b>2 755 304,04</b>	<b>3 379 440</b>	<b>3 835 340</b>	<b>11 537 320</b>	<b>7 701 980</b>	<b>200,82%</b>

## **B. Différents domaines de la politique de l'eau**

### **a) Préservation de la ressource (C111-C611 et C711)**

Cette ligne concerne les actions préservatrices prises en amont du cycle de l'eau, il convient d'y ajouter nos actions environnementales et GERPLAN traitées dans les chapitres suivants. En fonctionnement, les dépenses s'établissent à 70 340 € ; elles concernent notre participation statutaire au Syndicat Mixte de Recyclage Agricole du Haut-Rhin (SMRA68) pour un montant de 70 000 €, ainsi que la cotisation de membre à l'Association pour la Protection de la Nappe Phréatique de la Plaine d'Alsace (APRONA) pour 340 €. En investissement un crédit de 10 000 € est proposé pour 2020.

<b>Fonctionnement Dépenses</b>						
Sous - Direction de l'eau	CA 2018	BP 2018	BP 2019	OB 2020	OB 2020/BP 2019 en €	OB 2020/BP 2019 en %
<b>Service 009 Eaux, épuration, équipements ruraux C611-C711</b>						
<b>Cotisation APRONA</b>	340	340	340	340	-	0,00%
<b>SMRA</b>	70 000	70 000	70 000	70 000	-	0,00%
	70 340	70 340	70 340	70 340	-	0,00%

### **b) Assainissement et Alimentation en Eau Potable – SATESE (C213 – C116 – C616)**

En matière d'assainissement, 97,6 % de la population est desservie collectivement par 91 stations d'épuration, soit 333 des 377 communes historiques. En matière d'eau potable, près de 99 % des captages sont protégés réglementairement, assurant une distribution d'eau de très bonne ou bonne qualité à 98,6 % et une couverture des besoins de pointe à 97 % de la population. Nos services d'assistance technique, SATESE, SATANC et SATEP ont contribué à l'obtention de cet état des lieux très favorable et au maintien d'un fonctionnement optimal de toutes les installations, dont naturellement celles ayant bénéficié d'une aide départementale à l'investissement.

#### *Les perspectives 2020*

En 2019, avec le début du 11<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau, le dispositif de Solidarité Urbain Rural (SUR) disparaît purement et simplement, laissant juste la place à une majoration des subventions classiques de l'Agence de l'Eau, à une hauteur plus symbolique de 10 % et surtout au bénéfice des seules communes classées en zone de montagne (98 communes).

En matière de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif, c'est résolument l'arrêt des aides qui a été imposé aux Agences par le Ministère de tutelle.

#### *Les incidences budgétaires*

Les collectivités ou Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ruraux ont déposé auprès l'Agence de l'Eau, à titre de précaution, de nombreuses demandes d'aides pour leurs opérations supposées être encore affectées au titre de 2018 sur le fonds SUR précité. Les crédits de paiement 2020 ne concerneraient cependant que de rares nouvelles opérations et pourraient, de ce fait, être limités à 50 000 €, sachant que suite à la loi NOTRe nous ne subventionnons plus les collectivités urbaines.

## Appui technique départemental dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement

En matière d'assainissement, le Département assure une mission obligatoire et indispensable d'assistance technique et d'appui à la surveillance et à la connaissance de l'ensemble des stations d'épuration du département (91 stations suivies), d'une partie croissante des réseaux et ouvrages principaux, ainsi que d'appui aux Services publics d'assainissement non collectif (SPANC). En matière d'eau potable, il assure une mission obligatoire d'appui et de connaissance des aires d'alimentation des captages et aide également les collectivités à recruter des assistants à maître d'ouvrage ou des maîtres d'œuvre pour réaliser leurs études et travaux.

Pour le renouvellement des matériels de prélèvement et de mesure du SATESE, une autorisation de programme de 15 000 € est proposée en 2020, ainsi que des crédits de paiement à hauteur de 15 000 € sur le programme C116.

Par ailleurs, 7 000 € sont inscrits au fonctionnement pour les fournitures courantes spécifiques au SATESE.

Fonctionnement Dépenses								
Sous - Direction de l'eau			CA 2018	BP 2018	BP 2019	OB 2020	OB 2020/BP 2019 en €	OB 2020/BP 2019 en %
SATESE	Service 158	C616						
SATESE	Service 158		7 615,01	7 000	7 000	7 000	0.0	0.0 %

Les frais de personnel de ces services étaient couverts jusqu'à présent à plus de 55 % par une participation de l'Agence de l'Eau et plus marginalement des collectivités bénéficiaires, pour un montant global minimal estimé à 65 000 €. Mais là encore, une incertitude plane sur l'engagement futur de l'Agence de l'Eau qui risque de revoir également très fortement à la baisse cette participation.

### c) Rivières, Lacs et Barrages (C114-C614-C714-C414)

Le Département est, et restera, propriétaire de 10 grands barrages dans les Vosges et d'un canal de 35 km et gère également de nombreux dispositifs de réalimentation de la nappe phréatique et des rivières.

Par ailleurs, il est membre de 13 syndicats mixtes de rivières regroupant 254 communes, gérant 4 000 km de cours d'eau, 250 km de digues et plus de 1 000 ouvrages hydrauliques. Le Département et les syndicats mixtes mutualisent depuis 15 ans, et désormais au sein des Rivières de Haute-Alsace (RHA), une équipe technique d'ingénierie et un parc de matériel, ce qui permet d'optimiser les coûts de fonctionnement de ces structures qui s'élèvent à seulement 53 centimes par habitant et par an.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, les RHA assurent la maîtrise d'ouvrage déléguée des nouveaux travaux et réalise progressivement les aménagements. Le Département, pour sa part, assure l'extinction des programmes de travaux dont il a accepté la maîtrise d'ouvrage jusqu'en 2017 et dont les plus récemment engagés ne seront terminés qu'en 2021.

Les agents de RHA sont en majorité des agents départementaux de l'ancien Service rivières et barrages mis à disposition par le Département, de manière progressive pour certains. Les mises à disposition de moyens du Département au profit de RHA et les prestations de gestion des ouvrages hydrauliques départementaux, prises en charge par RHA pour le compte du Département, ont été précisées dans une convention cadre adoptée par le Conseil départemental en date du 22 juin 2018.

## Les barrages, les lacs et l'aménagement des rivières

Ce domaine porte sur tous les travaux réalisés, d'une part sur les barrages et d'autre part, sur l'ensemble des rivières pour protéger les communes contre les crues, tout en maintenant un écosystème de qualité sur les cours d'eau.

Les autorisations de programme votées avant 2018 concernant l'aménagement des rivières totalisent à ce jour 8 M€ restant à engager au titre des travaux pour le compte de tiers. Pour 2020, 2,4 M€ de crédits de paiement sont nécessaires pour financer la poursuite des chantiers dont le Département a accepté d'assurer la maîtrise d'ouvrage.

En ce qui concerne les subventions, 1,4 M€ d'autorisations de programme disponibles seront affectées pour les travaux dont le Département continuera d'assurer le subventionnement dans le cadre de la Taxe d'aménagement et une enveloppe supplémentaire de 800 000 € concernera les travaux de construction de bassins de rétention dans le cadre du programme particulier de solidarité voté par l'Assemblée après les orages centennaux du printemps 2018. A ce titre, 450 000 € de crédits de paiement sont nécessaires sur cette ligne en 2020.

Le chantier le plus important en 2020 concernera la reprise de l'étanchéité du Barrage de Kruth-Wildenstein pour un montant estimatif de 9,7 M€ TTC qui, à elle seule, explique la forte hausse de cette ligne par rapport aux années précédentes.

Globalement pour tous les aménagements hydrauliques, une inscription globale de 8 312 000 € de crédits de paiement est proposée en 2020 pour la reprise de l'étanchéité du barrage de Kruth-Wildenstein, la décharge des crues de l'Ill à MULHOUSE, le Canal du Rhône au Rhin et les divers travaux sur les autres barrages et lacs, y compris pour les études du barrage de la Lauch.

La reprise du barrage de la Lauch (6 000 000 € HT) pourrait intervenir à partir de 2021 compte tenu de l'avenant à la convention signée avec l'Etat et l'Agence de l'Eau qui prendront à leur charge 65 % de ces dépenses.

En fonctionnement, il convient d'inscrire 1 277 980 €, correspondant principalement à notre participation aux syndicats mixtes de rivières, aux RHA et à la gestion des ouvrages hydrauliques départementaux, dépenses obligatoires, intégrant les missions approuvées lors de la séance du 22 juin 2018 (statutaire pour la participation au rôle des syndicats mixtes et réglementaire pour la surveillance des barrages édictée par les textes).

Il convient cependant de noter que les Rivières de Haute Alsace reverseront au Budget départemental le montant de 707 000 €, recette non comptabilisée dans ce rapport, au titre du principe de remboursement des frais de personnels lors de mises à disposition d'agents départementaux, lesquels continuent à être pris en charge par le Département.

En recettes, 990 000 € sont attendus en investissement, d'une part en retour des syndicats mixtes pour lesquels le Département assure la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux programmés en 2018 et d'autre part, en subventions de l'Etat dans le cadre du fonds Barnier et de l'Agence de l'Eau pour les renaturations des cours d'eau et les passes à poissons de ces mêmes programmes.

Fonctionnement Dépenses						
Sous - Direction de l'eau	CA 2018	BP 2018	BP 2019	OB 2020	OB 2020/BP 2019 en €	OB 2020/BP 2019 en %
<b>Service 009 C614-C714</b>						
Participations statutaires aux syndicats mixtes de rivières et aux RHA	776 828,18	623 600	1 098 000	1 108 980	10 980	1,00%
Maintenance des Propriétés dpt	117 543,96	167 500	169 000	169 000	0	0,00%
	894 372	791 100	1 267 000	1 277 980	10 980	0,87%

Globalement, en fonctionnement, au titre de la politique de l'eau :

<b>Fonctionnement Dépenses</b>						
Sous - Direction de l'eau	CA 2018	BP 2018	BP 2019	OB 2020	OB 2020/BP 2019 en €	OB 2020/BP 2019 en %
<b>Service 009 Eaux, épuration, équipements ruraux C611-C711-C614-C714</b>	<b>SATESE</b>		<b>Service 158</b>		<b>C616</b>	
Cotisation APRONA	340	340	340	340	-	0,00%
SMRA	70 000	70 000	70 000	70 000	-	0,00%
Participations statutaires aux syndicats mixtes de rivières et aux RHA	776 828,18	623 600	1 098 000	1 108 980	10 980	1,00%
Maintenance des Propriétés dpt	117 543,96	167 500	169 000	169 000	0	0,00%
SATESE Service 158	7 615,01	7 000	7 000	7 000	0.0	0.0 %
	972 327,15	868 440	1 344 340	1 355 320	10 980	0,82%

Les recettes de fonctionnement :

Sous-Direction de l'Eau						
<b>Service 158 C616 SATESE</b>						
Politique	CA 2018	BP 2018	BP 2019	OB 2020	OB 2020/BP 2019 en €	OB 2020/BP 2019 en %
SATESE-SATEP	14 268,60	4 000,00	4 000,00	15 000,00	11 000,00	275,00%
Participation Agence de l'eau	166 028,33	180 000,00	180 000,00	50 000,00	- 130 000,00	-72,22%
	180 296,93	184 000,00	184 000,00	65 000,00	- 119 000,00	-64,67%

Les recettes d'investissement :

Sous - Direction de l'eau						
<b>Service 009 C414 + C114</b>						
Politique	CA 2018	BP 2018	BP 2019	OB 2020	OB 2020/BP 2019 en €	OB 2020/BP 2019 en %
Quôte part des Syndicats Mixtes (Rivières)	569 678,66	1 620 000,00	1 050 000,00	990 000,00	60 000,00	5,71%

## **II. POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT**

### **A. Présentation de la politique de l'environnement**

Au-delà des aides financières, l'apport du Département aux territoires se traduit essentiellement par du conseil et de l'ingénierie dans une logique de co-construction en matière d'environnement et d'agriculture ; cette proximité avec les porteurs de projet nécessite de la proactivité, de la transversalité et de l'innovation. La dimension transfrontalière est prise en compte dès que l'opportunité se présente.

### **B. Différents domaines de la politique de l'Environnement**

#### **a) L'éducation à l'environnement (C231-C731-C631-C232-C632-C732)**

Le Haut-Rhin compte une douzaine de structures assurant à titre principal des actions d'éducation à l'environnement, dont 6 sont à ce jour labellisées Centre d'initiation à la nature et à l'environnement (CINE). Les actions réalisées ont un impact important sur les populations notamment scolaires et, depuis 2 ans, sont stabilisées autour de 110 000 journées participants/an.

Politique de l'Environnement et de l'Agriculture et SER	CA 2017 (CP)	CA 2018 (CP)	BP 2018 (CP)	BP 2019	OB 2020	BP 2020-BP 2019 en €	BP 2020-BP 2019 en %
Dépenses d'Investissement	531 424,63	600 866,47	1 175 000	1 889 500	1 704 500	-185 000	-9,79%
Dépenses de fonctionnement	3 937 479,52	3 962 406,26	3 947 080	3 866 080	4 287 630	421 550	10,90%
<b>Total Dépenses A</b>	<b>4 468 904,15</b>	<b>4 563 272,73</b>	<b>5 122 080</b>	<b>5 755 580</b>	<b>5 992 130</b>	<b>236 550</b>	<b>4,11%</b>
Recettes d'Investissement	0,00	0,00	200 000	200 000	125 000	-75 000	-37,50%
Recettes de Fonctionnement	8 706 405,56	9 300 046,53	8 317 500	8 347 500	8 387 500	40 000	0,48%
<b>Total Recettes B</b>	<b>8 706 405,56</b>	<b>9 300 046,53</b>	<b>8 517 500</b>	<b>8 547 500</b>	<b>8 512 500</b>	<b>-35 000</b>	<b>-0,41%</b>
Dépenses nettes (A-B)	<b>-4 237 501,41</b>	<b>-4 736 773,80</b>	<b>-3 395 420</b>	<b>-2 791 920</b>	<b>-2 520 370</b>	<b>271 550</b>	<b>-9,73%</b>

Les contributions départementales habituellement demandées en investissement seront concentrées sur les mises aux normes des lieux d'accueil et d'animation et sur les équipements pédagogiques.

Il est proposé d'ouvrir une Autorisation de programme complémentaire de 30 000 € et d'inscrire 30 000 € en crédits de paiement pour le soutien à ces divers investissements matériels. En fonctionnement, le plafond de 78 200 € par CINE resterait inchangé, générant une inscription de 777 990 € dont 135 000 € pour l'Association régionale pour l'initiation à l'environnement et à la nature en Alsace (ARIENA) en tant que tête de réseau, 13 500 € pour les actions de communication pédagogique sur l'environnement et 500 € pour les frais de colloques.

Fonctionnement Dépenses						
Service 112 C731-C631						
Politique	CA 2018	BP 2018	BP 2019	OB 2020	OB 2020/BP 2019 en €	OB 2020/BP 2019 en %
Education à l'environnement	1 142 317	766 940	766 940	777 990	11 050	1,44%

Il est également proposé d'inscrire une recette de 2 800 000 €, au titre de la convention de partenariat établie avec EDF le 30 mai 2008 en faveur d'actions environnementales, hydrauliques et énergétiques.

#### **b) Soutien à la vie associative et aux collectivités (C232-C632-C732)**

Diverses associations présentent des demandes de soutien financier relatives à des actions en faveur de la protection de la nature et des paysages. Les syndicats mixtes (Brigade Verte et Parc naturel régional des ballons des Vosges -PNRBV-) et le Groupement d'intérêt public (GIP) « Conservatoire botanique d'Alsace » sont également partenaires statutaires du Département pour la mise en œuvre et le suivi d'actions d'intérêt collectif dans le domaine de la protection de la nature.

Il est proposé d'ouvrir une nouvelle autorisation de programme de 50 000 € et d'inscrire 50 000 € en crédits de paiement pour le soutien aux divers investissements matériels effectués par ces associations et ces organismes publics.

Une inscription d'un montant de 1 702 140 € est proposée pour soutenir les actions des syndicats mixtes et les associations, incluant 3 000 € pour les cotisations et les abonnements, 104 190 € pour les aides en faveur des associations, 1 594 950 € pour les contributions à destination des syndicats mixtes, dont principalement la Brigade Verte (1 434 463 €) et le PNRBV (148 836 €) pour lesquels nos contributions resteront identiques à celles des années antérieures.

Fonctionnement Dépenses						
Service 112 C732-C632						
Politique	CA 2018	BP 2018	BP 2019	OB 2020	OB 2020/BP 2019 en €	OB 2020/BP 2019 en %
Soutien à la vie associative	1 690 429	1 702 140	1 702 140	1 702 140	0	0,00%

### c) Actions en faveur du patrimoine naturel (C133-C233-C633-C733)

Dans le cadre de sa compétence en matière d'Espaces naturels sensibles (ENS), le Département mène et soutient des actions en faveur de la gestion et de la préservation des milieux naturels remarquables mais également dits ordinaires.

A ce jour, le Département est propriétaire de 1 502 ha d'espaces naturels dont plus de 1 270 ha sont gérés en direct ; ce dernier chiffre pourrait augmenter régulièrement compte tenu de l'évolution de notre partenariat avec le Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA), les services du Département reprenant en gestion interne certains sites départementaux actuellement gérés par le CSA.

La création de nouvelles zones de préemption au titre des ENS se poursuit avec les communes dans le cadre des GERPLAN, en toute concertation ; les travaux de restauration écologique et d'accueil du public se poursuivront en 2020 sur les forêts départementales de la Doller et les sites naturels de BISEL, FELDKIRCH/UNGERSHEIM, ALTENACH et WILDENSTEIN ainsi que la finalisation d'une stratégie départementale relative aux ENS et à la biodiversité.

L'ensemble de ces interventions ainsi que la poursuite de l'inventaire des zones humides est financé par l'affectation d'une partie de la Taxe d'aménagement (TA), dont la recette prévisionnelle à inscrire est de 5 240 000 €, auxquels s'ajoutent 100 000 € issus de la vente de bois. La TA permet également de financer la plupart des actions GERPLAN, les aides au réseau associatif et à la Brigade Verte, l'éducation à l'environnement, ainsi que les travaux environnementaux sur les rivières et zones humides.

La subvention en faveur du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) sera dorénavant inscrite au Service environnement et agriculture (SEA), le montant a été revalorisé et s'élèvera pour 2020 à 340 000 €.

Au total, l'ouverture d'une autorisation de programme complémentaire de 100 000 €, qui pourra être ajustée en Décision Modificative 1 (DM1), en fonction des acquisitions possibles en 2020, serait nécessaire pour cette politique, ainsi que l'inscription de 307 500 € de crédits de paiement et 562 000 € de crédits de fonctionnement, une recette de 5 340 000 € est prévue pour la TA et pour les produits de la vente de bois.

Fonctionnement Dépenses						
Service 112 C733-C633						
Politique	CA 2018	BP 2018	BP 2019	OB 2020	OB 2020/BP 2019 en €	OB 2020/BP 2019 en %
Subvention au Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA)	104 008	116 000	105 000	105 000	0	0
Aides arbres remarquables						
Contribution obligatoire CAUE	0	0		340 000	340 000	100,00%
Etudes	0	15 000	15 000	20 000	5 000	33,33%
Redevances (frais de garderie, CVO, redevance..)	9 616	12 000	12 000	12 000	0	0,00%
Maintenances propriétés CD 68	46 319	85 000	85 000	85 000	0	0,00%
	<b>159 943</b>	<b>228 000</b>	<b>217 000</b>	<b>562 000</b>	<b>345 000</b>	<b>158,99%</b>

Les recettes de fonctionnement :

Sous-Direction de l'Environnement et de l'Agriculture						
Politique	CA 2018	BP 2018	BP 2019	OB 2020	OB 2020/BP 2019 en €	OB 2020/BP 2019 en %
Redevance EDF	2 467 620,56	3 000 000,00	3 000 000,00	2 800 000,00	- 200 000,00	-6,67%
Taxe d'Aménagement	6 430 070,66	5 000 000,00	5 000 000,00	5 240 000,00	240 000,00	4,80%
Produit de la vente de bois	74 924,76	70 000,00	100 000,00	100 000,00	-	0,00%
	<b>8 972 615,98</b>	<b>8 070 000,00</b>	<b>8 100 000,00</b>	<b>8 140 000,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>0,49%</b>

### **III. POLITIQUE DE L'AGRICULTURE**

#### **A. Présentation de la politique de l'agriculture**

La politique de l'agriculture regroupe l'ensemble des interventions de notre collectivité en faveur de l'activité agricole ainsi que les activités du Laboratoire Vétérinaire Départemental (LVD) et les procédures d'aménagement foncier.

#### **B. Différents domaines de la politique de l'agriculture**

##### **a) Le développement rural (C244)**

Nous soutenons « l'intégration paysagère » des bâtiments d'élevage et de stockage dans le cadre des GERPLAN, avec une aide de 40 % et un plafond de 30 000 €.

Enfin, les dossiers locaux de transformation et de vente (convention massif vosgien), dans le cadre des circuits courts, sont également soutenus. Pour 2020, une inscription de 25 000 € de crédits de paiement serait nécessaire pour ces interventions.

##### **b) Le soutien au monde agricole (C741-C841-C141-C641)**

Divers organismes agricoles et d'élevage (dont l'apiculture) peuvent bénéficier d'une aide pour leurs actions qui concourent aux orientations du Conseil départemental en matière de biodiversité, cadre de vie et cohésion des territoires.

Pour ce faire, l'inscription de 451 000 € de crédits de fonctionnement serait nécessaire dont 340 000 € pour la Chambre d'agriculture Alsace (CAA), 11 000 € pour l'apiculture et 60 000 € pour l'encouragement et le développement rural, 40 000 € pour la maintenance de l'abattoir (voir détail ci-après).

Nos actions conjointes avec la CAA concernent principalement :

- le domaine agri-environnemental pour préserver des surfaces en herbe, maintenir des paysages ouverts, se protéger contre les coulées de boue, et œuvrer pour la transition énergétique,
- le domaine social pour l'insertion professionnelle des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (rSa) dans le cadre de travaux saisonniers.

Notre politique environnementale et la protection contre les crues nécessitent le maintien d'herbage, c'est pourquoi notre soutien à l'élevage et aux filières courtes restera le pivot de notre aide dans le domaine agricole, en concertation avec la Région, chef de file en ce domaine. A ce titre, l'Abattoir départemental restera un outil indispensable. Sa gestion a été confiée à une Société par actions simplifiées (SAS) par le biais d'une Délégation de service public (DSP) signée en juin 2014 pour une durée de 8 ans.

Le projet d'extension des locaux et de diversification des actions de l'abattoir a été approuvé par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM) et à la Région Grand-Est dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « soutien aux filières à la protection de la ressource en eau ». Les travaux porteront principalement sur l'agrandissement des chambres froides et la mise en place d'une unité de fabrication de viande hachée assaisonnée surgelée.

Dans ce cadre, il est nécessaire de prévoir une inscription de 490 000 € de crédits de paiement en investissement et de 40 000 € de crédits de fonctionnement ; une recette de fonctionnement de 22 500 € est attendue dans le cadre de la taxe d'usage ainsi qu'une recette de 125 000 € de subvention au titre du futur investissement.

<b>Fonctionnement Dépenses</b>						
<b>Service 112 C641-C741</b>						
Politique	CA 2018	BP 2018	BP 2019	OB 2020	OB 2020/BP 2019 en €	OB 2020/BP 2019 en %
Maintenance Abattoir	48 867	40 000	40 000	40 000	0	0,00%
Apiculteurs	53 178	71 000	71 000	71 000	0	0,00%
Encouragement à l'agriculture et au développement rural						
Chambre d'Agriculture	340 000	340 000	340 000	340 000	0	0,00%
	<b>442 045</b>	<b>451 000</b>	<b>451 000</b>	<b>451 000</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>

Les recettes de fonctionnement

Sous-Direction de l'Environnement et de l'Agriculture						
<b>Service 112 C641 Abattoir de Cernay</b>						
Politique	CA 2018	BP 2018	BP 2019	OB 2020	OB 2020/BP 2019 en €	OB 2020/BP 2019 en %
Redevance Abattoir	22 872,07	22 500,00	22 500,00	22 500,00	-	0,00%

### c) L'aménagement foncier (C442-C742)

Le Département assure la maîtrise d'ouvrage des opérations d'aménagements fonciers agricoles et forestiers et leurs études préalables, et prend en charge les frais divers se rapportant à ces différentes opérations.

Concernant les opérations en cours, leur état d'avancement est le suivant :

- à ROUFFACH, l'aménagement foncier a été clôturé mi-novembre 2019. Les travaux connexes ont pris le relais,
- à DANNEMARIE, l'ordonnance de l'opération d'Aménagement Foncier est prévue pour début 2020.

Le Département subventionne également les échanges d'immeubles ruraux, principalement dans le vignoble où des aménagements fonciers d'envergure sont difficiles à mener.

Il a été acté par la 6<sup>ème</sup> Commission du 10 mai 2019 de mettre en œuvre la procédure des échanges et cessions d'immeubles forestiers, à l'instar de celle en cours dans le Bas-Rhin.

Au final, l'inscription de 382 000 € de crédits de paiement sera nécessaire principalement pour la réalisation des travaux à ROUFFACH, ainsi que 2 000 € de crédits de fonctionnement pour les échanges d'immeubles ruraux (C742).

Cette unité engagera également des opérations foncières pour faciliter la réalisation d'aménagements d'intérêt public comme par exemple pour préserver les périmètres de protection de captages d'eau potable, des ouvrages hydrauliques ou des renaturations.

Fonctionnement Dépenses						
Service 112 C742						
Politique	CA 2018	BP 2018	BP 2019	OB 2020	OB 2020/BP 2019 en €	OB 2020/BP 2019 en %
Echange d'immeubles ruraux	1 989	2 000	2 000	2 000	0	0,00%

#### d) Le Laboratoire Vétérinaire Départemental (C143-C643)

Le Laboratoire Vétérinaire Départemental (LVD) a poursuivi, en 2019, son adaptation au secteur très changeant et en progrès constant qui le caractérise, en passant l'évaluation de transition de la norme ISO 17025 version 2017.

Concernant la "grippe aviaire", la gravité des crises qu'a connue la filière palmipède dans le sud-ouest fait maintenir les mesures générales de biosécurité. Concernant la fièvre catarrhale ovine (FCO), la situation est stable vis-à-vis des sérotypes 8 et 4, considérés comme enzootiques, donc dépistés seulement en diagnostic ou pour les exportations. Le danger sanitaire qui nous menace actuellement est la peste porcine africaine (PPA), jusqu'alors contenue grâce aux mesures drastiques prises en Belgique et en zones limitrophes françaises. Pour cette maladie, le LVD intervient pour les prélèvements en autopsie et en tant que formateur pour les agents de terrain, les analyses de dépistage étant faites au Laboratoire Départemental d'Analyses (LDA) du Bas-Rhin, agréé pestes porcines.

Ces situations sont évolutives et nécessitent plus que jamais une vigilance exercée sur les cheptels domestiques et sur la faune sauvage.

Au niveau régional, grâce au plan de lutte contre la diarrhée virale bovine (BVD) par détection à la naissance, le virus ayant atteint son apogée en 2018, doit amorcer une décrue en 2019-2020. A terme, les contrôles individuels sur les veaux seront remplacés par des dépistages sérologiques de troupeau.

Le challenge 2020 sera le remplacement de la directrice du laboratoire. Le recrutement d'un directeur pour le laboratoire du Bas-Rhin en 2019 prévoit une direction unique pour les deux sites dans la future Collectivité européenne d'Alsace qui seraient ainsi préfigurés dès 2020, conduisant à l'harmonisation de la gestion des deux sites et la mise en commun des missions supports. Une coopération accrue est d'ores et déjà en cours.

Les prévisions d'activités du LVD, en 2020, se maintiennent au niveau de 2019 pour le secteur vétérinaire et le reste de la sérologie. Pour renforcer son pôle apiculture, le LVD va développer son offre d'analyses de miels, d'autant que l'offre analytique française reste faible pour les produits de la ruche.

En raison du changement de personnel clé et de la fusion à venir et sauf nécessité réglementaire, les objectifs d'accréditation en 2020 ne visent que le maintien des accréditations actuelles.

Pour mener à bien ces actions, le LVD, qui représente une charge de 500 000 € par an pour le Département, en comptant les salaires des agents et les locaux spécifiques, aura besoin d'une ouverture d'autorisation de programme nouvelle de 50 000 € HT ainsi que l'inscription de 45 000 € HT de crédits de paiement et 155 000 € HT de crédits de fonctionnement. Une recette de 200 000 € HT est attendue pour les prestations qui sont réalisées selon une tarification (annexe 2) jointe au présent rapport qu'il vous est proposé de réviser. Il est à noter que certaines de ces prestations relevant du service public et non commercial, sont effectuées en dessous de leur coût de revient réel, en générant de ce fait le déficit dont il est question ci-dessus.

Fonctionnement Dépenses						
Service 124 C643 LVD						
Politique	CA 2018	BP 2018	BP 2019	OB 2020	OB 2020/BP 2019 en €	OB 2020/BP 2019 en %
LVD	118 068	155 000	155 000	155 000	0	0,00%

#### IV. POLITIQUE DU CADRE DE VIE

##### A. Présentation de la politique du cadre de vie

La politique du cadre de vie regroupe les programmes qui concourent à la préservation et à l'amélioration du cadre de vie, dont les Plans de gestion de l'espace rural et périurbain (GERPLAN) représentent le cadre, scellant notre implication concrète dans les Territoires. Les GERPLAN ont notamment permis de définir, de façon concertée avec les acteurs locaux et en particulier la profession agricole, des zones pertinentes pour la mise en œuvre de mesures agro-environnementales destinées à répondre aux problématiques du territoire.

##### B. Différents domaines de la politique du cadre de vie

###### **a) Démarche GERPLAN (C251 - C751 - C851)**

Adopté en 2000, le dispositif incitant les structures intercommunales à élaborer un GERPLAN suscite toujours un vif intérêt, tant pour le soutien aux actions que pour l'ingénierie apportée. De nouvelles modalités d'intervention ont été validées afin de poursuivre ces actions en tenant compte des répercussions de la loi NOTRe.

Toutes les structures intercommunales, hormis Colmar Agglomération, ont intégré la démarche, soit 15 structures sur 16 et 345 communes sur 366 (+ 4 communes allemandes dans le cadre du GERPLAN transfrontalier).

Les 1 180 actions mises en œuvre dans le cadre des GERPLAN ces 19 dernières années sont planifiées en étroite collaboration avec tous les acteurs du territoire et concernent entre autres :

- le patrimoine naturel et paysager (préservation de milieux naturels...) pour 623 actions,
- le domaine de l'eau (lutte contre les problèmes érosifs et hydrauliques...), pour 104 actions,
- l'agri-environnement et l'agriculture (le développement et la promotion des circuits de proximité...) pour 266 actions,
- les liens producteurs/consommateurs d'un même bassin de vie pour atteindre les objectifs énoncés ci-dessus pour 187 actions.

## b) Reconduction des contrats agri environnementaux

Notre collectivité participe, dans ce cadre, au financement et à la mise en œuvre de deux opérations agro-environnementales en lien étroit avec les GERPLAN pour un montant total estimatif de 200 000 € par an en fonctionnement :

- l'opération « Gestion des espaces ouverts et hautes chaumes en montagne vosgienne haut-rhinoise », qui concerne près de 300 agriculteurs et environ 12 000 ha,
- l'opération « Territoires du Haut-Rhin », qui vise le maintien et la gestion extensive des surfaces en herbe présentant un fort intérêt pour les collectivités, car situées dans des secteurs à enjeux (coulées de boue, zones inondables, périmètres de protection des captages, biodiversité, paysages, ...) : 209 agriculteurs se sont engagés pour 1 600 ha de surfaces en herbe préservées ou reconquises pour la période 2015/2019.

Le Département soutient également la mesure agro-environnementale « préservation de la race vosgienne », destinée à conforter et renforcer l'effectif de cette vache sur le massif vosgien haut-rhinois, ainsi que l'opération « jachères fleuries » ou « jachères mellifères » à destination des agriculteurs afin de fleurir les zones périurbaines et offrir des ressources nectarifères aux insectes pollinisateurs.

Pour 2020, il est proposé d'inscrire dans le cadre de la démarche GERPLAN :

- 275 000 € de crédits de paiement en investissement sur autorisations de programme votées (C251), et 225 000 € en fonctionnement pour les opérations GERPLAN, englobant les jachères fleuries (C751),
- 200 000 € pour les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) (C851),
- Un virement d'Autorisation d'engagement de 500 000 € est proposé pour ce programme afin d'assurer le financement du renouvellement des contrats entre la PAC 2014-2019 et la PAC 2020-2027. En effet, l'Etat vient de nous informer qu'en attendant la définition des nouvelles aides PAC 2020/2027, les anciennes aides seraient prolongées. Cette autorisation d'engagement nous permettrait ainsi de poursuivre notre politique à l'identique durant cette période de transition. Ces aides départementales font l'objet d'une contrepartie européenne (FEADER). Elles sont ensuite amplifiées par les aides européennes et au final l'agriculture haut-rhinoise bénéficie de près de 800 000 € d'aides annuelles liées à nos actions.

Fonctionnement Dépenses						
Service 112 C751-C851						
Politique	CA 2018	BP 2018	BP 2019	OB 2020	OB 2020/BP 2019 en €	OB 2020/BP 2019 en %
GERPLAN	56 591	293 000	193 000	225 500	32 500	0,00%
Mesures agri-environnementaux	190 208	195 000	195 000	200 000	5 000	2,56%
	246 799	73 340	388 000	425 500	37 500	9,66%

## c) Commission locale d'information et de surveillance (CLIS) du Centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) de FESSENHEIM (C654)

Le Département est chargé de l'animation et du suivi de la CLIS de FESSENHEIM. La CLIS, outre ses réunions d'échanges et d'information, réalise des expertises techniques pour permettre l'amélioration continue de la sécurité de cette installation.

Il vous est proposé d'inscrire un crédit de fonctionnement de 27 000 € au titre de 2020, pour réaliser des études et couvrir les frais de fonctionnement de la commission. Une recette de 15 000 € est attendue de la part de l'Etat, par le biais de l'Autorité de Sureté Nucléaire

(ASN) qui participe aux études, aux frais de traduction et aux publications à hauteur de 50 %.

Recette de fonctionnement

Sous-Direction de l'Environnement et de l'Agriculture						
Service 112 C654 CLIS						
Politique	CA 2018	BP 2018	BP 2019	OB 2020	OB 2020/BP 2019 en €	OB 2020/BP 2019 en %
CLIS ASN	50 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	-	0,00%

#### d) Lutte contre les moustiques (C755)

Depuis 1999, le Département a chargé la Brigade Verte d'assurer la mission de lutte contre les moustiques dans le Haut-Rhin afin de maintenir la nuisance à un niveau tolérable. L'Agence régionale de santé (ARS) nous a informés, début 2017, du classement du Haut-Rhin en niveau 1 de vigilance concernant le « moustique tigre ».

Il est aujourd'hui proposé d'inscrire 100 000 € de crédits de fonctionnement pour faire face à notre contribution obligatoire (48 000 € pour notre politique traditionnelle « lutte contre la nuisance » et 52 000 € au titre du « moustique tigre »). Une évolution de la législation relative au moustique tigre est attendue pour le début d'année 2020, laquelle induirait un transfert de la charge « lutte anti vectorielle » et « suivi épidémiologique » vers l'Etat (ARS). Dans l'attente de la confirmation et de la mise en œuvre pratique de ces mesures, les enveloppes budgétaires sont inchangées.

Pour les actions traditionnelles de lutte contre les moustiques, les communes traitées assument 50 % de la charge afférente.

Il est à noter que la commune de BARTENHEIM a été ajoutée à l'arrêté préfectoral définissant la zone de lutte en 2018, portant à 13 le nombre de communes concernées.

<b>Fonctionnement Dépenses</b>						
Service 112 C654-C755						
Politique	CA 2018	BP 2018	BP 2019	OB 2020	OB 2020/BP 2019 en €	OB 2020/BP 2019 en %
Centrale nucléaire de Fessenheim	25 404	24 000	24 000	24 000	0	0,00%
Autres honoraires et conseils	99	3 000	3 000	3 000	0	0,00%
Limitation de la nuisance due aux moustiques	93 000	100 000	100 000	100 000	0	0,00%
	<b>118 503</b>	<b>127 000</b>	<b>127 000</b>	<b>127 000</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>

## V. POLITIQUE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

### A. Présentation de la politique de la transition énergétique

La transition énergétique est devenue un enjeu d'autant plus emblématique que la centrale de Fessenheim va fermer en 2020, fin février pour la première tranche et juin pour la seconde. Le Département s'est fortement impliqué dans la transition énergétique de son territoire en animant les débats et en portant l'ambition de faire du Haut-Rhin le premier département industriel alimenté exclusivement en énergie renouvelable en 2030. Cet objectif ne pourra pour l'instant pas être atteint vu la faible participation financière de l'Etat qui ne permet pas d'activer plusieurs projets ambitieux dont ceux liés à l'hydrogène et à la méthanation. Le Conseil départemental est très actif pour faire émerger des projets photovoltaïques, de méthanisation et éoliens. Il développe et facilite le développement des énergies renouvelables. Des études et de l'ingénierie de projets favorisent la mise en mouvement et l'accompagnement des projets du territoire parfois dans des domaines d'avant-garde (géothermie, méthanation, ...). De l'approvisionnement énergétique dépend le développement des activités humaines et le maintien du tissu industriel départemental.

## **B. Différents domaines de la politique du cadre de vie**

### **a) Opération Haut-Rhin propre**

Depuis plus de 40 ans, cette opération de nettoyage de la nature mobilise chaque année les communes et les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les associations et les écoles. La vertu pédagogique et le caractère emblématique de cette action nous amènent à la maintenir, d'autant plus qu'une enquête récente montre que le public le moins conscient de la nécessité d'une gestion rigoureuse des déchets se trouve dans la tranche d'âge inférieure à 39 ans.

Comme chaque année, il est envisagé de mener une opération pédagogique d'accompagnement et l'édition de 2019 a permis de redéfinir les actions de l'opération en agissant également dans le domaine Nudges et de la connexion internet.

Il est proposé d'inscrire, à la section de fonctionnement 20 000 € de dépenses pour cette opération.

### **b) « Ça turbine dans le Haut-Rhin »**

Le Département souhaite être un territoire à énergie positive en 2030. La semaine « ça turbine dans le Haut-Rhin » est une déclinaison de cet objectif, à la fois ferment et levier d'actions au service des territoires en transition.

En vue de pérenniser cette manifestation, le Département organisera une nouvelle semaine à l'automne 2020 pour concevoir réflexions, projets, réseaux et actions afin d'agrèger les talents, les expérimentations locales, les nouvelles solidarités et modèles de société.

Le mélange des genres et le débat seront à nouveau la marque de fabrique de l'évènement. Penseurs, faiseurs, agitateurs, acteurs et spectateurs, pour faire face aux mutations, il faut explorer ensemble, les nouvelles frontières et aspirations partagées des habitants !

Une inscription de 30 000 € est proposé pour 2020 au Programme C772.

### **c) Energies renouvelables et transition énergétique**

Nous continuerons de valoriser les Certificats d'économie d'énergie (CEE) issus des chantiers départementaux.

Dans le domaine des énergies renouvelables, nos investissements sont regroupés dans le Service public industriel et commercial (SPIC) électrique pour lequel un rapport spécifique vous est soumis. Il est à noter que nos installations permettraient de couvrir 100 % de l'énergie consommée par les déplacements départementaux grâce à une production prévisionnelle de 2 GWh/an.

Nous continuerons également d'appuyer les projets tant photovoltaïques qu'éoliens, de méthanisation, de méthanation, d'utilisation de la géothermie profonde ou de combustibles solides de récupération (CSR), portés par nos partenaires des collectivités et de l'industrie.

Dans la section d'investissement, des crédits de paiement à hauteur de 100 000 € sont à prévoir pour des études permettant le développement de ces énergies, ainsi que 35 000 € de crédits de fonctionnement (dont 30 000 € pour la communication en matière d'énergie renouvelable) et des recettes à hauteur de 10 000 €.

<b>Fonctionnement</b>						
Service 325 C662-C672-C772						
Politique	CA 2018	BP 2018	BP 2019	OB 2020	OB 2020/BP 2019 en €	OB 2020/BP 2019 en %
Haut-Rhin propre - Com	16 827	20 000	20 000	20 000	0	0,00%
Transition énergétique "ça turbine"	20 488	2 000	30 000	60 000	30 000	100,00%
Aide TRION	5 000	5 000	5 000	2 000	-3 000	-60,00%
Cotisation TRION	0	0	2 000	3 000	1 000	50,00%
	<b>42 314,30</b>	<b>27 000</b>	<b>57 000</b>	<b>85 000</b>	<b>28 000</b>	<b>49,12%</b>

De manière synthétique les enjeux financiers de l'ensemble de la politique de l'Environnement et du Cadre de vie pour 2020 peuvent se résumer de la manière suivante :

Politiques de la DEVI	CA 2017 (CP)	CA 2018 (CP)	BP 2018 (CP)	BP 2019	OB 2020	BP 2020-BP 2019 en €	BP 2020-BP 2019 en %
Dépenses d'Investissement	3 275 354,86	3 486 523,92	5 490 000	5 614 500	12 941 500	7 327 000	130,50%
Dépenses de fonctionnement	4 840 396,86	4 934 733,41	4 815 520	5 210 420	5 642 950	432 530	8,30%
<b>Total Dépenses A</b>	<b>8 115 751,72</b>	<b>8 421 257,33</b>	<b>10 305 520</b>	<b>10 824 920</b>	<b>18 584 450</b>	<b>7 759 530</b>	<b>71,68%</b>
Recettes d'Investissement	569 678,66	569 077,25	1 820 000	1 250 000	1 115 000	-135 000	-10,80%
Recettes de Fonctionnement	8 960 051,22	9 833 649,84	8 501 500	8 531 500	8 452 500	-79 000	-0,93%
<b>Total Recettes B</b>	<b>9 529 729,88</b>	<b>10 402 727,09</b>	<b>10 321 500</b>	<b>9 781 500</b>	<b>9 567 500</b>	<b>-214 000</b>	<b>-2,19%</b>
Dépenses nettes (A-B)	<b>-1 413 978,16</b>	<b>-1 981 469,76</b>	<b>-15 980</b>	<b>1 043 420</b>	<b>9 016 950</b>	<b>7 973 530</b>	<b>764,17%</b>

En conclusion, je vous propose :

- ❖ d'inscrire, au titre du Budget primitif 2020, pour la Politique de l'eau :
  - en dépenses :
    - en fonctionnement : un crédit de paiement de 1 355 320 €,
    - en investissement : un crédit de paiement de 11 237 000 € et un total d'autorisation de programme de 854 441,60 €,
  - en recettes :
    - en fonctionnement : un crédit de paiement de 65 000 €,
    - en investissement : un crédit de paiement de 990 000 €,
- ❖ d'inscrire, au titre du Budget primitif 2020, pour la Politique de l'environnement :
  - en dépenses :
    - en fonctionnement : un crédit de paiement de 3 042 130 €,
    - en investissement : un crédit de paiement de 387 500 € et un total d'autorisation de programme de 190 000 €,
  - en recettes :
    - en fonctionnement : un crédit de paiement de 8 140 000 €,

- ❖ d'inscrire, au titre du Budget primitif 2020, pour la Politique de l'agriculture (y compris l'Abattoir de Cernay et le LVD) :
  - en dépenses :
    - en fonctionnement : un crédit de paiement de 608 000 €,
    - en investissement : un crédit de paiement de 942 000 € et un total d'autorisation de programme de 50 000 €,
  - en recettes :
    - en fonctionnement : un crédit de paiement de 222 500 €,
    - en investissement : un crédit de paiement de 125 000 €,
  
- ❖ d'inscrire, au titre du Budget primitif 2020, pour la Politique du cadre de vie :
  - en dépenses :
    - en fonctionnement : un crédit de paiement de 552 500 €,
    - en investissement : un crédit de paiement de 275 000 €,
  - en recettes :
    - en fonctionnement : un crédit de paiement de 15 000 €,
  
- ❖ d'inscrire, au titre du Budget primitif 2020, pour la Politique de la transition énergétique :
  - en dépenses :
    - en fonctionnement : un crédit de paiement de 85 000 €,
    - en investissement : un crédit de paiement de 100 000 €,
  - en recettes :
    - en fonctionnement : un crédit de paiement de 10 000 €,
  
- ❖ d'approuver l'annexe 2 jointe au présent rapport établissant les tarifs du Laboratoire Vétérinaire Départemental fixés pour 2020,
  
- ❖ de donner délégation à la Commission Permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget 2020.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT